



Règlement de l'Atelier Vélo

Adopté par le conseil d'administration le 15 mai 2019

Objet

L'Atelier Vélo est un atelier participatif géré par l'association Vélo-écomobilité. Il a pour objet de permettre aux cyclistes d'entretenir et réparer eux-mêmes leur vélo à moindres frais.

Accès

L'Atelier Vélo est situé 152, rue-Anatole-France à Oyonnax. Il est ouvert le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Pour accéder à l'atelier, il faut être adhérent de l'association Vélo-écomobilité. Les mineurs ne peuvent pas utiliser l'atelier sans être accompagnés d'un adulte.

Fonctionnement

Dans l'atelier, il y a des outils et des pièces détachées qui permettent à chacun de réparer son vélo. Les bénévoles qualifiés peuvent expliquer, montrer comment faire mais ne font pas à la place du propriétaire du vélo. Chacun répare son vélo. Les bénévoles ne sont pas responsables d'éventuels problèmes dus aux réparations effectuées.

Chacun est responsable de la bonne utilisation de l'atelier. Après usage, il est demandé de ranger les outils et pièces à leur place et nettoyer si nécessaire.

Il n'est pas permis de garer un véhicule dans la cour, sauf s'il contribue à la bonne marche de l'atelier (déblayage poubelles, acheminement de pièces, etc.).

Stockage de vélo

Un adhérent peut entreposer dans l'atelier son vélo en cours de réparation pendant une durée maximum de 3 semaines, à condition d'y accrocher une étiquette indiquant son nom et ses coordonnées et la date de dépôt. Vélo-écomobilité dégage toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'un vélo entreposé dans l'atelier. Tout vélo entreposé plus de 4 semaines devient la propriété de Vélo-écomobilité. Il pourra être démonté pour récupérer des pièces.

Pièces détachées

Des pièces détachées d'occasion sont disponibles en libre-service pour les monter sur les vélos. Certaines pièces sont payantes. Le prix est fixé par les bénévoles et est affiché.

Certaines pièces neuves sont également disponibles, pour cela s'adresser à un bénévole. Ces pièces sont achetées par Vélo-écomobilité et revendues à prix coûtant. Le prix est affiché et n'est pas négociable. L'Atelier Vélo ne fait pas de vente à crédit.

Il est permis d'utiliser des pièces que l'on a soi-même apportées pour réparer son vélo.

Dons

Tout don à l'Atelier Vélo de pièces permettant la remise en état de vélos, ou de vélos entiers, sera vivement apprécié.

Location et vente de vélos d'occasion

L'Atelier Vélo dispose de vélos, avec et sans assistance électrique, à louer sur la base d'un contrat de location.

L'Atelier Vélo dispose de vélos d'occasion remis en état par les bénévoles, vendus à prix modiques, dans le but de proposer à des adultes ou des enfants une solution de mobilité et de loisir. Le fruit des ventes a uniquement pour but de couvrir les charges de fonctionnement de l'Atelier Vélo. L'Atelier Vélo n'est pas un établissement commercial.

Le dépôt-vente n'est pas autorisé.

Participation

L'Atelier Vélo fonctionnera bien et longtemps si nous en prenons soin. Toutes les idées et propositions pour améliorer son fonctionnement sont les bienvenues. Tout le monde peut aussi devenir bénévole, à condition d'être membre de Vélo-écomobilité et d'être agréé par le conseil d'administration.